

Monsieur Franck LEROY
Président
Conseil Régional de Grand Est
1 Place Adrien Zeller
BP 91006
67070 STRASBOURG CEDEX

Paris, le 1^{er} août 2024

Monsieur le Président,

Jean-Pierre Farandou, Président du groupe SNCF, m'a fait part de votre courrier du 3 juin dernier, dans lequel vous appelez son attention sur les besoins de déplacements dans votre Région, et particulièrement vers Strasbourg.

Je connais votre engagement en faveur du développement de toutes les formes de transport ferroviaire dans votre territoire et c'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre correspondance.

Je souhaite tout d'abord vous assurer que les équipes du TGV Est de SNCF Voyageurs sont pleinement engagées pour proposer une offre de qualité aux voyageurs de la Région Grand-Est et d'au-delà.

Néanmoins et comme vous le savez, notre activité TGV est aujourd'hui confrontée à des défis économiques majeurs, au premier rang desquels l'arrivée de nouveaux concurrents sur nos lignes les plus rentables, qui réinterroge le mécanisme historique de la péréquation tarifaire entre lignes rentables et déficitaires. En outre, nous devons financer notre futur parc de trains, qui nous permettra de soulager la tension qui pèse sur nos rames, comme vous le soulignez justement.

Dans ce contexte contraint, nous nous efforçons de trouver les meilleurs équilibres pour continuer à exploiter des dessertes de qualité au bénéfice du plus grand nombre de voyageurs et des territoires, tout en faisant preuve d'une extrême rigueur dans la gestion de nos différentes ressources et en veillant à l'attractivité commerciale de nos lignes à grande vitesse. Cet équilibre est indispensable à la pérennité de notre offre globale vers la Région Grand-Est et les pays limitrophes. C'est d'ailleurs la vocation de l'offre TGV que de construire une offre nationale ou internationale, limitant à l'inverse les possibilités de cabotages intrarégionaux.

En ce qui concerne le cœur de votre demande et la mise en place d'une circulation par TGV entre la gare de Champagne-Ardenne et Strasbourg avant 10h, les équipes de l'Axe TGV Est, bien consciente de ce besoin, ont d'ores et déjà réussi à positionner la première arrivée en gare de Strasbourg à 9h59.

Il nous est malheureusement très difficile de proposer une desserte antérieure à ce premier train, tant pour des raisons techniques que pour préserver l'équilibre économique de la

ligne. En effet, un décalage de l'horaire actuel compromettrait le rythme de l'offre Paris-Strasbourg du matin et désoptimiserait l'enchaînement des rames dans un contexte matériel déjà très tendu. L'avancement du TGV via Champagne-Ardenne TGV de 11h05 n'est hélas pas davantage envisageable, car il impliquerait d'anticiper le départ de Bruxelles à 5h du matin et ferait manquer le hub de Roissy de 9h aux clients Train + Air depuis Bruxelles ou à destination de Strasbourg.

Par ailleurs, nous avons exploré la création d'un arrêt en gare de Champagne-Ardenne sur l'un des deux TGV Paris-Strasbourg du matin, mais cette possibilité n'apparaît pas plus envisageable, car l'allongement du temps de parcours qu'il créerait dégraderait la fiabilité de ces circulations internationales et réduirait l'attractivité commerciale de l'offre.

Enfin, vous évoquez un ancien train permettant aux voyageurs champenois d'arriver en gare de Strasbourg aux alentours de 9h15. Ce train était un OUIGO dont l'expérimentation, qui s'était déroulée uniquement au premier semestre de l'année 2018, n'a pas été pérennisée faute de marché suffisant.

Comme vous pouvez le constater, les équipes de SNCF Voyageurs ont étudié avec le plus grand soin les différentes pistes qui s'offraient à nous.

Malheureusement et avec regrets, aucune de celles-ci n'apparaît comme une solution envisageable à ce jour. Cela étant et comme vous le savez, l'équipe de l'Axe TGV Est reste très attentive aux évolutions que ces marchés pourraient connaître dans les prochaines années, afin d'ajuster l'offre au plus près de la demande des voyageurs.

Me tenant à votre écoute pour toute précision complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Christophe Fanichet
Président-Directeur général

Dans le cadre de la politique de transparence de SNCF, cet échange de courriers sera publié sur son site SNCF.com sauf si vous manifestez votre opposition dans un délai de quinze jours.